

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

52

**Présents :**

24 jusqu'à 18h20, puis 26

**Votants :**

50 jusqu'à 18h20, puis 52

**Secrétaire de séance :**

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

**VIE COURANTE**  
**19- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Projet d'une ligne directrice de gestion pour la promotion interne au sein de Quimperlé  
Communauté**

---

L'inscription des fonctionnaires sur une liste d'aptitude par promotion interne est désormais de la seule compétence du Président du CDG29, qui définit les critères d'éligibilité après consultation, d'une part, du Comité Technique départemental, et ensuite des Comités Techniques locaux.

Par ailleurs, le Président de la Communauté au préalable valide le dépôt des dossiers de promotion interne et motive le dossier à travers un rapport à joindre au dossier de promotion interne.

Il est rappelé que les dossiers de promotion interne sont validés prioritairement sous réserve que l'agent occupe un emploi ouvrant droit à une nomination dans le cadre d'emplois visés par la promotion interne conformément à l'organigramme cible. La validation du dépôt du dossier est également assujettie à la manière de servir de l'agent et à sa capacité à exercer les missions (compétences techniques et/ou managériales) visées par le cadre d'emplois ouvert à la promotion interne et notamment à la posture de cadre voire encadrant attendu sur l'emploi.

Le Président peut également être amené à valider les dossiers de promotion interne pour les agents ayant un projet professionnel qui ne pourra se concrétiser au sein de Quimperlé Communauté au regard de l'organigramme cible. La validation du dépôt du dossier est également assujettie à la manière de servir de l'agent et à sa capacité à exercer les missions (compétences techniques et/ou managériales) visées par le cadre d'emplois ouvert à la promotion interne et notamment à la posture de cadre voire encadrant attendu sur l'emploi. Ces modalités s'inscrivent dans la continuité de ligne directrice de gestion pour la promotion interne qui a été présenté en Comité Technique du 10 novembre 2020 qui ont été retenues au sein du Centre de Gestion et de Quimperlé Communauté.

Les membres du Comité Technique ont été saisis pour avis le mardi 15 décembre 2020.

L'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER le projet d'une ligne directrice de gestion pour la promotion interne au sein de Quimperlé Communauté.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE le projet d'une ligne directrice de gestion pour la promotion interne au sein de Quimperlé Communauté.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

